

## **Interdiction des néonicotinoïdes en France**

*Interview avec Vincent Laudinat, Directeur Général de l'ITB  
(Institut technique de la betterave)*

***DZZ:*** *Monsieur Laudinat, nous avons entendu que l'utilisation des néonicotinoïdes sera interdite en France à partir de 2018. Comment est-ce qu'on va y aller ? Quelle sont les règles en détail ? Est-ce qu'il y a des dérogations ?*

***Vincent Laudinat:*** *Après de nombreux débats au Sénat et au Parlement Français durant l'année 2016, il a été décidé que l'usage des néonicotinoïdes serait totalement interdit en France, et cela quelque en soit l'usage, à partir du 1 septembre 2018.*

*Le texte de loi prévoit que, en l'absence de solution alternative aux néonicotinoïdes apportant les mêmes protections, des impacts écologiques similaires ou meilleurs tout en n'affectant pas l'économie des exploitations agricoles, des dérogations d'usage seraient possibles jusqu'au premier juillet 2020. Ces dérogations, pour être accordées, devront être co-signées par trois Ministères : l'Agriculture, la Santé et l'environnement.*

***DZZ:*** *Quelles conséquences possibles peuvent s'ensuivre pour les agriculteurs françaises en général et pour les betteraviers en particulier ?*

***Vincent Laudinat:*** *Les néonicotinoïdes sont utilisées en enrobage de semence pour prévenir, entre autre, des infestations de pucerons à des stades précoces de la croissance de la plante, pucerons vecteurs de la jaunisse virale de la betterave. Actuellement nous n'identifions pas de produit ou des solutions agronomiques ou techniques (comme par exemple la mise en évidence d'une résistance de la betterave à la jaunisse virale) qui pourraient se substituer favorablement à l'usage des néonicotinoïdes. Nous devrions revenir à des traitements par pulvérisations aériennes à base de pyréthrianoïdes, comme cela était encore fait jusqu'au début*

*des années 90. Ces traitements aériens sont non seulement plus coûteux, moins efficaces et, nécessitant plusieurs passages, ils sont plus dommageables pour l'environnement.*

*Nous estimons que l'absence de traitement à base de néonicotinoïdes se traduirait par une perte de productivité de 6 % en betterave en moyenne nationale, et pour les zones les plus exposées à la maladie cette perte atteindrait les 20 %. Cela peut se traduire par une remise en cause de cette culture, et de son industrie, sur une partie de notre territoire et ceci moment où la filière betteravière Française souhaite au contraire augmenter sa production.*

***DZZ:*** *Comment l'agriculture française se prépare au temps sans néonicotinoïdes? Est-ce qu'il y a des remplacements ou des stratégies alternatives ?*

***Vincent Laudinat:*** *Nous expliquons sans relâche que les néonicotinoïdes utilisés en betterave sucrière représentent la solution la plus aboutie actuellement tant au niveau économique qu'en impact sur l'environnement. Les insectes pollinisateurs ne sont pas attirés par la betterave, plante ne fleurissant pas durant son cycle de culture jusqu'à sa récolte. Cette spécificité devrait être prise en compte pour qu'une dérogation d'usage suffisamment longue nous soit accordée, nous permettant de développer des nouvelles solutions de contrôles des ravageurs, ici spécifiquement de la jaunisse virale, répondant encore plus aux besoins sociétaux et économiques. Les exploitations agricoles sont les facteurs clés de nos capacités de productions alimentaires actuelles et futures. Toutes nos actions sont donc réfléchies pour assurer la pérennité de ces capacités de productions et donc de notre environnement - ces réflexions font partie de tous nos axes de travaux. J'ai confiance dans la science et dans notre capacité à toujours mieux faire, mais il faut accorder du temps à la recherche.*

***DZZ:*** *Merci, Monsieur Laudinat !*